



Combattre la pauvreté : pour une démarche solidaire et pragmatique

Discours prononcé par Bernard Caprasse,
Gouverneur de la province de Luxembourg
le 1^{er} octobre 2013

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préambule..... | 3 |
| 1. Être pauvre dans le monde | 5 |
| 2. Etre pauvre en Europe | 9 |
| 3. La pauvreté en Belgique..... | 13 |
| 4. La pauvreté dans le Luxembourg | 17 |
| 4.1. L'éducation et l'enseignement, priorité absolue !..... | 22 |
| 4.2. Le logement | 25 |
| 4.3. Les CPAS en première ligne | 26 |
| Conclusion | 36 |

Préambule

Aujourd'hui, je souhaite vous parler de ceux dont on ne parle pas. Il y a comme une gêne lorsqu'il s'agit de les nommer. Que faut-il dire pour ne pas heurter la bienséance ? Les démunis ?

Expression souvent employée en effet. Un bel euphémisme pour parler des pauvres. Oui, les pauvres, les gens de peu, les gens d'en bas ! Pendant près de deux ans, grâce aux visites dans les CPAS du Luxembourg, je les ai côtoyés. Ce fut à la marge, je le reconnais. Au nom de ces rencontres toujours très fortes, au nom des contacts intenses avec les travailleuses sociales - ici le féminin est employé pour le genre - les secrétaires, les présidents et présidentes, conseillers des CPAS, je m'autorise donc à évoquer la situation des gens d'en bas.

Je vais le faire sans a priori idéologique. Je suis vacciné contre les idéologies d'où qu'elles viennent. L'histoire est mon vaccin ! Il me suffit de relire celle du vingtième siècle pour affermir cette ligne de conduite. Je vais le faire en revanche au nom de mes valeurs. L'encouragement de la créativité et de l'initiative, le respect du travail, notamment, y côtoient l'obligation d'équité, de justice et de solidarité. Très prosaïquement, je n'ai rien contre la richesse - de toute façon on est toujours le riche de quelqu'un - et gagner de l'argent, même beaucoup d'argent, ne m'a jamais paru un péché ! La réussite matérielle n'autorise cependant ni l'arrogance, ni la suffisance, ni l'indifférence. À y regarder de plus

près, elle confère des devoirs. Celui de la solidarité en fait partie. Pour en finir avec ce préambule, je souhaite vider d'emblée une question qui alimente souvent les conversations au café du commerce : y a-t-il des profiteurs chez « les gens d'en bas »? La réponse est oui ! Pas d'angélisme imbécile ! Faut-il réprimer les abus? Oui ! Avec mesure, si l'on veut bien comparer ces abus-là avec ceux des profiteurs d'en haut qui par leur rapacité ont mis à mal l'économie d'une grande partie du monde en échappant pour la plupart d'entre eux à la moindre sanction.

Tel est donc mon état d'esprit en abordant ce sujet. Je brosserai un état des lieux en évoquant succinctement la pauvreté dans le Monde et en Europe. Je serai plus précis pour notre pays, notre région, et notre province. J'évoquerai les pistes de solution sans du reste prétendre à l'originalité.

1. Être pauvre dans le monde

La pauvreté dans le monde s'appréhende généralement sous l'angle des statistiques de l'extrême pauvreté. Celle-ci se conçoit pour les populations qui vivent avec moins d'1,25 dollar par jour. À cette aune la pauvreté a reculé de manière significative. Elle concerne 1,3 milliard de personnes en 2008, soit 22,4 % de la population contre 52,2 % en 1980. La réduction est spectaculaire en Asie de l'Est sous l'impulsion majeure de la Chine. Dans cette partie du monde, la population extrêmement pauvre est passée de 77,2 % à 14,3 %. Les chiffres sont nettement moins bons pour l'Afrique subsaharienne où l'on est passé de 51,5 % à 47,5 %. Tous ces chiffres doivent être nuancés. Les statistiques arrivent avec retard, elles sont incomplètes pour l'Afrique. La Banque mondiale reconnaît encore que l'impact des crises récentes, le coût de l'énergie, ne sont à ce jour pas bien pris en compte. Par ailleurs, si le seuil de pauvreté est relevé à 2 dollars par jour, ce sont alors 2,5 milliards de personnes qui sont concernées soit 43 % de la population du monde. Deux dollars par jour! La pauvreté reste le premier défi posé aux hommes. Il devrait être notre préoccupation majeure. Mais comment l'aborder efficacement ? Deux théories macroéconomiques s'affrontent de manière caricaturale. Selon la première, l'aide internationale est la clé. En portant leur aide à 195 milliards en 2015, les pays riches pourraient éradiquer la pauvreté d'ici 2025 en instituant un cercle vertueux au départ d'investissements judicieux (Jeffrey Sachs,

the end of poverty: Economic Possibilities for Our Time, New-York 2005). Selon la deuxième approche, l'aide internationale est néfaste. Elle empêche les gens de trouver leurs propres solutions, corrompt, sape les institutions locales, et crée un lobby auto-entretenu d'organisations d'aide au développement (Easterley, Le fardeau de l'homme blanc, éditions Haller 2009). Les experts des deux camps sont reconnus et leurs considérations sont dignes d'intérêt. Pourtant, une troisième voie existe. Celle-là a ma préférence parce qu'elle s'éloigne d'emblée des a priori idéologiques qui sous-tendent les approches très succinctement évoquées ci-dessus. Cette voie est celle théorisée par Esther Dufflo, professeur au « Massachusetts Institute of Technology » et récemment intégrée à l'équipe du Président Obama pour la qualité de son expertise.

La démarche de cette Française désormais mondialement reconnue est pragmatique. Elle combat l'idéologie, l'ignorance, l'inertie. Elle s'intéresse plus aux pauvres qu'à la pauvreté dont elle ne s'attarde pas à rechercher de manière macroéconomique les causes ultimes pour soi-disant mieux les combattre. Elle pense que la question clé n'est pas de savoir combien d'argent il faut dépenser mais comment il convient de le dépenser. Elle développe une approche microéconomique dont elle vérifie la pertinence sur le terrain. Elle se centre donc sur des cas concrets : comment résorber une épidémie de dengue ? Comment généraliser la vaccination ? Faut-il donner de la

nourriture gratuitement ? Faut-il pour combattre le paludisme distribuer gratuitement des moustiquaires ou vaut-il mieux les vendre fût-ce pour un prix symbolique ?

La méthode est fondée sur le modèle des essais aléatoires. Celle-ci permet d'éprouver avec la collaboration des populations ce qui fonctionne le mieux. Les résultats sont parfois très déconcertants...

J'ai abordé de manière très succincte le pragmatisme scientifique d'Esther Dufflo dont on voit bien qu'il s'oppose aux approches idéologiques de la pauvreté. Les deux autres « i » qu'elle combat, l'ignorance des raisons fondant le comportement des pauvres et l'inertie des responsables – pas seulement ceux des pays pauvres – mériteraient aussi quelques développements. Je ne puis m'y livrer dans le cadre de ce discours. A ceux d'entre vous que le sujet intéresse, je vous conseille la lecture de l'ouvrage « Repenser la pauvreté » écrit par Mme Dufflo et M. Banerjee (Edition du Seuil). Par rapport aux thèses de Mme Dufflo, je me suis encore posé deux questions.

La première tient à la coopération de proximité menée par de nombreuses communes, associations de la province et par la Province elle-même au Bénin. Il pourrait être utile de vérifier la pertinence de nos actions en fonction de ce que cette humaniste préconise.

Ainsi, je pense pour ma part que nous n'appréhendons pas toujours de manière adéquate les comportements ou les attitudes auxquelles nous sommes confrontés. Je pense par exemple que nous sous-estimons le rôle de l'animisme religieux fondé sur le vaudou, ou encore l'influence des Rois...

Je ne crois pas non plus que le manque de rigueur qui nous interpelle parfois chez les Africains soit le fait d'une indolence culturelle ou de la chaleur, ainsi que je l'ai parfois entendu! Par exemple, arriver à l'heure à une réunion lorsqu'il s'agit de parcourir quarante kilomètres avec un vélomoteur, sur des pistes en mauvais état, ne tient pas de l'évidence...

J'ai vu aussi des Responsables de village m'attendre des heures parce qu'une panne de véhicule m'avait retardé...

Néanmoins, j'observe que le succès de certaines coopérations telles que celles des communes de Tintigny et de Virton sont une belle application du pragmatisme prôné par Mme Dufflo.

Ma deuxième question porte sur l'éventuelle application de la méthode préconisée par Mme Dufflo aux réponses que nous tentons d'apporter à la pauvreté et aux phénomènes de marginalisation et d'exclusion dans notre société.

Est-ce possible ? Si ce l'est, la volonté de l'appliquer serait-elle présente ? On voit bien ce que la méthode pourrait avoir d'explosif si elle conduisait à la remise en cause de certitudes fondant nos actions.

Cependant, cela vaudrait peut-être la peine de tenter l'expérience en vérifiant l'efficacité de tel ou tel programme selon la méthode des essais aléatoires, sans chercher à s'en prendre aux grands principes. De nouveau, il ne s'agirait pas de savoir s'il faut dépenser plus, mais comment dépenser de manière efficace. Le pragmatisme plus que jamais...

2. Etre pauvre en Europe

Le niveau de pauvreté en Europe est fixé à 60 % du salaire médian en comptabilisant les transferts sociaux. Le revenu pris en compte varie donc de pays à pays. Ainsi le seuil de pauvreté en Belgique est fixé à 1.000 €. Il est de 1.200 € en Norvège et de 178 € en Roumanie. Les seuils d'extrême pauvreté fixés à 40 % du revenu médian sont respectivement de 600, 807 et 49 € pour ces trois pays. S'il est parfois difficile d'obtenir des chiffres cohérents et récents sur le nombre de personnes se situant sous le seuil de pauvreté en Europe, il n'est pas exagéré de dire que 80 millions d'Européens vivent sous le seuil de pauvreté et que 120 millions de personnes sont menacées en Europe de pauvreté

ou d'exclusion sociale. Je n'étonnerai personne en signalant que la crise amplifie le danger. Du reste tous les pays sont touchés. Ainsi, l'Allemagne dont le modèle est tant vanté compte-t-elle 7 millions d'habitants qui ont un mini-job payé 400 € par mois...

L'Europe avait proclamé 2010 année de la « lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Qui s'en souvient ? Certainement pas les pauvres qui continuent de s'appauvrir et dont les cohortes continuent de s'étoffer. Mais le scandaleux paradoxe gît dans ce que cette Europe-là, si généreuse en paroles, travaillait dans le même temps au démantèlement de l'aide alimentaire aux plus démunis. La Communauté européenne consacre 500 millions d'euros par an sur un budget de plus de 141 milliards d'euros à l'aide aux plus démunis. Ce programme initié en 1987 par Jacques Delors prendra fin cette année. Je vous passe les péripéties du dossier dont, il faut le dire, les fondements juridiques au regard du droit européen n'étaient sans doute pas très solides. Le Conseil des Ministres concerné a donc décidé d'un règlement nouveau pour ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « Fonds Européen d'Aide aux plus démunis » en le dotant de 2,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020... Ce qui représente par rapport à l'aide précédente une réduction d'1 milliard d'euros en sachant qu'en outre cette aide ne sera plus réservée uniquement à la lutte contre la privation alimentaire mais aussi à la lutte contre le sans-abrisme et la privation matérielle des enfants !

Le Parlement européen vient cependant de sauver l'honneur de l'Europe en rétablissant le montant à 3,5 milliards d'euros. Il reste à voir ce que fera le Conseil des Ministres où une minorité de blocage peut gêner le bon aboutissement du dossier. Ce n'est pas, chacun le comprendra, un dossier théorique. Dix-neuf millions d'Européens sont concernés par l'aide alimentaire, qui leur est distribuée par les banques alimentaires, les restos du cœur et le concours de milliers de bénévoles auxquels je dis toute mon admiration.

Je suis du reste personnellement et très concrètement concerné et interpellé par le fonctionnement de l'aide alimentaire. Lorsque j'ai pris mes fonctions il y a plus de 17 ans, c'était en 1996, je me suis aperçu que la distribution des vivres venant de la banque alimentaire de Namur, à défaut d'une présence de cet organisme dans la province, n'y était pas structurée. Les associations caritatives se débrouillaient, comme elles le pouvaient, sans camion, sans caisse frigorifique, comptant sur les voitures de particuliers pour aller chercher les vivres accordées par l'Institution namuroise aux démunis de la province. A quelques-uns, nous avons mis sur pied un réseau appelé « Génération Solidaire » avec pour rôle de structurer et de systématiser la distribution de l'aide alimentaire en soulageant ainsi les associations locales de démarches et de déplacements épuisants. Nous avons fonctionné de manière privée, grâce aux

dans des banques, des services clubs, de sociétés privées, de particuliers, grâce aux manifestations particulièrement rentables dont mon épouse a eu tout au long de ces années l'initiative. Nous avons aussi pu compter lorsqu'il le fallait sur une aide ponctuelle et discrète de la Province. J'ai pu mesurer l'engagement et l'amitié de beaucoup. Je me souviens des prestations au profit de Génération Solidaire de nombreuses personnalités (Michel Hansenne, Hervé Hasquin, Roger Lallemand, Jean-Claude Van Cauwenberghe, Guido Fonteyn,...), d'artistes (les Straps, Bernard Mottet et le groupe Swing, Jacques Pierre, Baudouin Zimmer...) parmi les quelques noms qui me viennent à l'esprit.

Il y a aussi - il y a surtout - tous les anonymes qui par leurs dons, et par leur dévouement bénévole, ont permis à cette aventure de vivre. Nous avons de la sorte véhiculé des centaines de milliers de tonnes de vivres et aidé des milliers de personnes.

Aujourd'hui, je m'interroge sur la pérennité du réseau. Il y a des frais qui ne peuvent plus être avancés même si nous continuons à nous activer avec les moyens du bord.

J'ai noté que dans sa déclaration de politique générale, le Collège provincial souhaitait la création d'une banque alimentaire dans la province. Je l'ai informé de ce que je savais. Une réunion prometteuse s'est tenue au Palais provincial il y a quelques mois.

Les prémices d'une solution sont présentes. Je souhaite qu'elle se concrétise et que le réseau de distribution mis sur pied par les bénévoles soit maintenu.

La charité marche toujours dans l'ombre de la justice. La noblesse des pouvoirs publics est de faire en sorte que la seconde rende la première inutile.

3. La pauvreté en Belgique

Les statistiques que je vais vous livrer maintenant, s'agissant de la pauvreté en Belgique, sont très interpellantes. Derrière les chiffres se dissimulent des centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants dont le sort pénible, c'est un euphémisme, est humainement insupportable.

Voici donc ces chiffres.

L'annuaire de la pauvreté de 2013 nous apprend que 15,3 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté soit en dessous des 60 % du revenu médian. Le seuil dont il est question est ainsi de 1000 € par mois pour une personne isolée et de 2000 € pour un ménage de deux adultes et deux enfants. Ce taux atteint même le chiffre vertigineux de 20,8 % si l'on y ajoute les critères de la privation matérielle (celle-ci suppose que vous êtes

confrontés à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ; ne pas manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ; ne pas pouvoir chauffer correctement son logement ; ne pas pouvoir partir une semaine par an en vacances ; ne pas pouvoir éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement ; ne pas disposer (si désiré) d'une voiture ; ne pas disposer (si désiré) d'une télévision ; ne pas disposer (si désiré) d'un téléphone ; ne pas disposer (si désiré) d'une machine à laver) et de la faible intensité de travail. Cet indicateur décrit la situation de personnes membres d'un ménage dans lequel personne ne travaille ou très peu. Des ménages à faible intensité de travail sont des ménages dans lesquels, en moyenne, les adultes (âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps pendant l'année de référence.

La répartition par région nous indique que 9,8 % des pauvres vivent en Flandre et 19,2 % en Wallonie. La pauvreté touche particulièrement les jeunes soit 10,3 % des 0-15 ans en Flandre et 24,1 % en Wallonie, les seniors – 20,2 % de la population, et les familles monoparentales 38,5 % de celles-ci sont concernées en Belgique et ... 54,3 % en Région wallonne.

Faut-il enfin le préciser, les sans-emploi font partie des catégories les plus vulnérables (37,8 % sont sous le seuil de pauvreté) et moins vous êtes qualifiés, plus vous risquez d'être pauvre. Par

ailleurs, l'ULB et la KUL, dans une étude parue en janvier 2013 et intitulée « Pauvreté rurale et urbaine », ont cartographié la pauvreté en Belgique.

Ces deux Universités ont établi un indice synthétique de la pauvreté au départ de 138 variables au rang desquelles notamment l'accès aux soins médicaux, l'équipement du ménage, le paiement des dettes, la participation sociale. Ces variables ont été pondérées. Cette méthode, selon les auteurs, a l'avantage « de prendre en compte un très large éventail de manifestations de la pauvreté tout en attachant davantage d'importance à celles qui sont concentrées chez les bas revenus. Le revenu des ménages intervient donc dans la construction de l'indice mais de manière indirecte ». Ils ont également mis au point une typologie spatiale découpant le territoire en six catégories : l'urbain, l'urbain dense, l'intermédiaire, le rural avec foncier élevé, le rural, le rural profond. Ils ont cependant regroupé intermédiaire et rural avec foncier élevé et le rural avec le rural profond.

En fixant le taux synthétique de pauvreté à 15 %, « les types d'espace sont par ordre croissant : 8,3 % dans l'intermédiaire (+ rural avec foncier élevé), 12,3 % dans l'urbain, 14,1 % dans le rural (+ rural profond), 21,2 % dans l'urbain dense et 23,7 % pour les ménages dont on ignore le secteur statistique de résidence. Les ménages qui appartiennent à cette dernière catégorie ont déménagé récemment. Ils ont de ce fait davantage de

probabilités d'être locataires. Or, les locataires sont en moyenne 5 fois plus pauvres que les propriétaires.

Pour la première fois, la pauvreté dans les campagnes est objectivée ! Elle se situe en deuxième position ! Il convient cependant de noter que l'extrême pauvreté (l'indice est à 5 % ou 10 %) – est proportionnellement plus faible en milieu rural soit respectivement 3,4 et 7,6 %.

En revanche, « les ménages juste un peu moins pauvres (compris entre les 10 et 15 % de ménages les plus pauvres) sont surreprésentés dans le monde rural. Relevons enfin que les personnes âgées, les isolés de plus de 64 ans et les ménages monoparentaux connaissent davantage de difficultés dans le monde rural profond que la moyenne belge. A l'inverse, les demandeurs d'emploi après un temps partiel volontaire, ou après les études, les isolés de moins de 55 ans, les ouvriers, les personnes qui touchent des revenus irréguliers, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, les personnes en incapacité de travail, et les grands ménages sont moins pauvres en milieu rural profond que la moyenne belge ». Il est très important cependant de souligner que de l'avis des auteurs, l'étude ne rend pas compte de manière correcte de la pauvreté le long des frontières luxembourgeoises et allemandes où elle est surestimée voire très largement surestimée ! Nous en connaissons la raison : le revenu

du travail ou la pension des travailleurs transfrontaliers n'entrent pas dans l'indice synthétique de pauvreté !

S'il fallait s'en tenir au seul critère du revenu, la situation serait plus catastrophique encore (la quasi moitié de la province serait plus pauvre que la moyenne belge !). Outre la raison relevée ci-avant, s'y ajoute sans doute le revenu des agriculteurs calculé de manière forfaitaire.

4. La pauvreté dans le Luxembourg

Il n'est pas simple d'objectiver la pauvreté dans le Luxembourg. L'étude à laquelle je viens de faire référence présente des biais qui en rendent l'usage délicat.

Quelques chiffres néanmoins permettent de l'appréhender. Ainsi les bénéficiaires du RIS sont passés de 2.721 en 2004 à 3.649 en 2012 ! C'est une progression de plus de 30 % ! Entre 2011 et 2012, la progression a été de près de 7 %. La tendance ne s'inverse pas en 2013. Les exclusions du chômage alourdiront encore les chiffres, avec on le sait, au bout du compte, une charge budgétaire significative pour les communes...

Le Luxembourg compte en 2013, 3.367 logements sociaux soit 2,5 % du total des logements sur le territoire (133.053). C'est très

inférieur à la moyenne nationale (5,6 %) et à la moyenne wallonne qui est de 6,2 %. C'est fort loin de l'ambition programmée du Gouvernement wallon qui souhaite atteindre 10 % !

Mes visites aux CPAS m'ont convaincu que le problème du logement était le point critique lorsqu'il s'agit d'aborder le problème de la pauvreté dans la province.

A défaut d'une batterie complète de statistiques, l'approche de terrain, pragmatique, intuitive et forcément subjective, me permet je crois d'avoir une photographie assez précise des phénomènes de marginalisation dans la province.

Ainsi, je le répète, le logement doit être la première préoccupation.

Notre relative prospérité s'accompagne d'un enchérissement significatif du patrimoine immobilier et d'une augmentation des loyers qui limitent l'accès à la propriété et à la location. Il faut s'éloigner significativement de la frontière avec le Grand-Duché de Luxembourg pour trouver de quoi se loger décentement. Cela vaut d'ailleurs pour des travailleurs actifs au-delà de nos frontières. Un effet pervers s'en suit qui consiste à augmenter les déplacements.

La pénurie de logements fait aussi l'affaire des marchands de sommeil, dont je pensais naïvement qu'ils ne sévissaient que dans les grandes villes. J'ai pu constater la réalité de leurs méfaits, les logements scandaleusement indécents à des prix exorbitants proposés aux plus pauvres parmi les pauvres, l'impuissance des pouvoirs publics souvent incapables de proposer des alternatives à ces malheureux.

Pour mesurer l'ampleur du problème, il convient encore de relever qu'entre 2011 et 2026, le taux de croissance de la population pour la province de Luxembourg est estimé à 15,12 %, soit le plus fort taux de Wallonie. Une pénurie de logements ne ferait qu'accroître les difficultés des plus précarisés.

L'offre devra en outre s'adapter à l'évolution significative de la composition de notre population : les familles monoparentales, le vieillissement d'une partie de la population, et dans le même temps l'arrivée de jeunes ménages. On verra, j'en suis convaincu, les surfaces proposées se réduire, et le nombre d'appartements se multiplier. Ces tendances assez nouvelles dans la province se concrétisent déjà. Il est symptomatique de voir le plus grand promoteur immobilier de la province reconsidérer complètement un programme en cours de chantier à Arlon pour proposer à la vente des appartements dont les superficies ont été réduites.

La difficulté de l'accès à un logement décent est le marqueur significatif de la pauvreté dans la province. Dans le Luxembourg le plus rural, l'isolement et les problèmes liés à la mobilité sont l'autre versant des difficultés qui assaillent le public précarisé. Les déplacements pour les courses, les soins, les distractions éventuelles, les convocations auprès des administrations sont autant de tâches qui suffisent à remplir la journée !

Elles s'accompagnent des grands classiques : l'illettrisme, l'insertion quasi inexistante, le recours aux chèques mazout, l'endettement, ... et le regard des autres qu'il faut fuir, perçu parfois à tort d'ailleurs comme stigmatisant.

Il faut relever encore ce phénomène récent de sollicitations auprès des CPAS de la part de personnes dont on ne s'attendrait pas à ce qu'ils les fréquentent. Des actifs, parfois gagnant bien leur vie, qui se sont surendettés, des commerçants, des indépendants qui sont dans de réelles difficultés... Le travail ne suffit donc plus toujours à mettre à l'abri du besoin !

Que faire ?

Faire reculer la pauvreté suppose d'abord un contexte économique qui le permette. Or on le sait, de nombreux pays européens sont en panne de croissance. On en perçoit les ravages. Ce discours ne saurait aborder de manière approfondie

les questions posées par la croissance économique que l'on peut définir comme l'augmentation soutenue, sur une période longue de la production de biens et de services d'un pays. D'aucuns avancent qu'une croissance infinie est insoutenable pour l'humanité. C'est la thèse centrale du Club de Rome en 1970. Je relève simplement que toutes les prédictions des limites absolues au développement se sont, à ce jour, révélées fausses. L'Homme a toujours su mobiliser de nouvelles ressources afin de progresser. En revanche, la croissance économique ne s'inscrit pas dans un mouvement régulier et harmonieux. Le rythme de l'innovation, ainsi que l'a montré l'économiste J. Schumpeter, connaît un rythme discontinu engendrant ce qu'il appelle « la destruction créatrice ». L'innovation, avant de produire ses effets bénéfiques, disqualifie les produits et les modes de production antérieurs. Les pertes d'emplois, les faillites, les ralentissements économiques, les dépressions précèdent l'amorce d'un nouveau cycle de croissance...

Nous serions donc en Europe dans cette phase compliquée... Au-delà de la théorie, les faits sont là : pas de croissance, beaucoup de chômage, et la pauvreté en corollaire. Retrouver le plus vite possible le chemin de la croissance en évitant notamment de faire peser sur les entreprises des normes à ce point contraignantes qu'elles empêchent leur déploiement est une nécessité absolue.

La croissance, impératif immédiat !

4.1. L'éducation et l'enseignement, priorité absolue !

Le niveau d'éducation et de connaissance est un indicateur fondamental de la pauvreté ! Moins vous êtes éduqué (et j'entends l'éducation jusqu'à l'apprentissage des codes sociaux dont on sous-estime l'importance), moins vous êtes diplômé en sachant qu'il convient de choisir les bonnes filières, moins vous êtes cultivé - je l'ajoute au passage -, et moins vous avez de chance de vous insérer dans la société !

Aussi, le rôle premier des pouvoirs publics est de permettre l'acquisition des connaissances éducationnelles, professionnelles, culturelles qui permettent à chacune et chacun d'entrer dans la société avec toutes les chances de s'y épanouir. C'est un impératif moral qui requiert une approche systémique : respect des enseignants, valorisation des métiers techniques dont le contenu a considérablement évolué, développement des filières qui garantissent l'emploi, promotion de l'imagination et de la créativité, du désir d'entreprendre... avec, j'y insiste, une valorisation de l'effort sans lequel, il faut le rappeler sans cesse, rien de durable ne se construit. Voilà le remède le plus fort contre la misère.

Cette préparation à la vie finalement doit aussi s'accompagner d'un choix collectif en faveur de la recherche et de l'innovation. Les possibilités de développement sont énormes, notamment en biotechnologie, en nanotechnologie, en reproduction 3D, et dans le secteur de l'énergie vital pour la progression de la croissance ! Les défis et les besoins liés au vieillissement seront à rencontrer...

Ce que je viens d'énoncer indique, telle est ma profonde conviction, le seul sillon que l'Europe doit creuser. Notre avance sur les pays émergents est de ce point de vue, encore, très significative. C'est une chance à cultiver...

Le Luxembourg a sa petite pierre à apporter à l'édifice. Il y réussira s'il peut assurer la pérennité de l'enseignement supérieur et un ancrage universitaire sur son territoire. C'est une obligation au moment où, face aux difficultés économiques, les solutions de proximité sont de nature à soulager les familles dont les moyens financiers sont limités. Il faut dans le même temps assurer la qualité de l'enseignement dispensé, en sachant que les pouvoirs publics ont à faire face à un resserrement significatif des budgets.

Il y a plusieurs années déjà que, conscient de ces enjeux, je milite pour une collaboration la plus étroite possible entre nos réseaux d'enseignement et pour des synergies transfrontalières.

Dès lors, c'est une grande satisfaction pour moi d'avoir pu accueillir au Palais provincial la signature de l'accord entre les Hautes Ecoles Henallux et Robert Schuman qui scelle une codiplomation pour les « Assistants et Assistantes sociaux » dont le succès est incroyable : 120 inscrits, un tiers de Belges, un tiers de Luxembourgeois et un tiers de Français !

De la même manière, le nouveau « Certificat interuniversitaire en Management du tourisme et des loisirs » mis sur pied par les deux Hautes Ecoles et par les Universités de Liège et de Namur, ou encore le « Master en Architecture des systèmes informatiques » développé par Henallux et par ces mêmes Universités, à Marche-en-Famenne, sont la démonstration de l'efficacité de ces collaborations.

Je me réjouis aussi du partenariat entre l'Université de Liège et l'Université de Luxembourg au travers d'une codiplomation en « Sciences de l'Environnement ».

Ce mouvement doit être amplifié. Il le sera, car, aujourd'hui, ceux qui président aux destinées de ces Institutions ont l'ouverture d'esprit qui permet de dépasser les clivages stériles.

S'agissant de la recherche et de l'innovation, nous disposons de plusieurs centres de compétences (le CER, le CRAW, l'ULg à

Arlon, le Centre de Européen du Cheval à Mont-le-Soie, etc.). Idelux construit à Marche-en-Famenne le premier parc scientifique du Luxembourg. A cet égard, il convient aussi d'encourager nos entreprises à investir dans la recherche et l'innovation ! C'est la clé du succès de demain.

4.2. Le logement

Je l'ai dit, le logement est au centre des préoccupations lorsque le problème de la pauvreté est évoqué dans la province.

Précisément, le Gouvernement wallon, dans le cadre du plan d'ancrage communal 2014-2016, ambitionne la construction de 5.020 logements. Un montant de 209 millions d'euros serait débloqué. 65 % de ce montant seront destinés aux communes ne disposant pas encore d'une proportion de 10 % de logements publics. 25 % seront destinés à des opérations de rénovation urbaine ou de revitalisation de quartiers pour les communes ayant atteint les 10 %. Le reste sera utilisé pour des projets novateurs ou visant un public particulier (étudiants, personnes âgées,...).

Les communes doivent rentrer un plan pour la fin du mois d'octobre et des sanctions sont prévues en cas de non-respect des exigences formulées. Le plan du Gouvernement est

ambitieux. Il faut souhaiter qu'il se concrétisera en son entier, ce qui ne fut pas le cas dans le passé...

En outre, la réalisation des plans communaux n'est pas un sujet simple. Où faut-il prévoir les logements sociaux ? Comment éviter les ghettos ? Comment assurer la mixité sociale ? Les communes craignent en outre d'aspirer chez elles des populations venant d'ailleurs et dont elles considèrent qu'elles peuvent poser des problèmes. Il en est d'autant plus ainsi que les critères d'attribution ne retiennent plus comme étant prioritaire le fait d'être domicilié dans la commune.

En outre, faut-il un quota de 10 % par commune ou par « bassin de vie » ? Encore faudrait-il pouvoir s'entendre sur cette notion...

Même si les modalités de mise en œuvre sont à étudier avec attention, l'objectif de 10 % de logements publics, s'il était atteint dans la province – on sait qu'on est loin du compte – permettrait à la fois de répondre aux difficultés de nombreuses familles et exercerait sans doute une pression utile sur les prix.

4.3. Les CPAS en première ligne

Lorsque rien ne va plus, ils sont là. Les CPAS sont souvent le dernier recours : demande du RIS, endettement insupportable, recherche d'un logement, demande de moyens de chauffage,

aide pour les déplacements,... Les sollicitations sont multiples. Elles sont parfois formulées avec agressivité. Il faut bien mesurer le travail, le dévouement, la capacité de résilience de toutes ces femmes car elles sont majoritaires, de ces hommes, qui au travers de leur métier d'assistant social, de psychologue, d'éducateur, d'éducatrice sont au quotidien au contact d'une population en déshérence. Dans de nombreux CPAS il faut le relever, des assistantes sociales doivent à la fois gérer la demande d'aide, parfois pour la considérer non-justifiée, ou encore proposer de sanctionner une personne qui ne respecte pas les conditions qui lui ont été imposées. Cette double mission ne doit pas toujours être facile à vivre. Chapeau dès lors à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans ces professions.

Je ne commenterai pas longuement la proposition selon laquelle il serait opportun de fusionner les CPAS et les communes. Si des synergies doivent pouvoir s'établir, la spécificité du travail dévolu aux CPAS réclame, me semble-t-il, une organisation respectueuse de celle-ci. En revanche, dans nos régions rurales ou semi-rurales, je ne saurais trop inciter nos CPAS à travailler ensemble lorsque les projets le permettent.

De très belles initiatives concernant des mécanismes d'insertions sociale et professionnelle qui regroupent plusieurs CPAS ont ainsi vu le jour. Je cite à titre d'exemple Integra Plus (Durbuy, Erezée, Hotton, La-Roche-en Ardenne, Manhay et Rendeux) la

Boussole² (Virton, Habay, Musson, Tintigny, Rouvrois, Saint-Léger), Defits (Tellin, Wellin, Libin, Saint-Hubert), le « Coup de Pouce » (Vielsalm, Gouvy, Houffalize, Bertogne), Pass à l'emploi (Bastogne et Sainte-Ode).

Un mot encore sur le rôle éventuel de l'Institution provinciale. A l'instar de ce qu'elle propose désormais de manière de plus en plus structurée aux communes, la Province ne pourrait-elle vérifier auprès des CPAS l'aide transversale qu'elle pourrait leur apporter ?

Outre leurs missions classiques, les CPAS font preuve d'initiative au travers de programmes originaux, pour combattre l'exclusion sociale.

J'ai relevé parmi beaucoup d'autres dix initiatives originales rencontrées lors de mes visites. La première regroupe les initiatives d'insertions sociales et professionnelles que j'ai énumérées ci-avant. Je les illustre par les pratiques d' « Intégra plus », faute de pouvoir les détailler toutes.

L'Association Integra Plus, créée en 2002, se compose des CPAS de Durbuy, Erezée, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Rendoux, Marche-en-Famenne, Hamoir, Ouffet, Nassogne, Somme-Leuze et Manhay. Tous ces CPAS, situés sur des territoires aux caractéristiques socio-économiques similaires, se

sont associés afin de mettre en œuvre des actions d'insertions sociale et professionnelle communes. Ainsi, Integra Plus propose aux bénéficiaires de tous les CPAS précités des services permanents tels que la participation à des activités sociales pour des publics éloignés de l'emploi, des ateliers de recherche de logement, la mise en place de bilans socioprofessionnels et d'orientation, des formations sociales, un soutien à la confiance en soi ou encore une formation au permis de conduire.

Au-delà de toutes ces missions rendues possibles par l'action complémentaire des CPAS, l'Association Integra Plus est devenue une plate-forme partenariale regroupant divers acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation et de l'animation économique. Ceci en particulier dans le cadre de projets co-financés par des programmes européens (Fonds Social Européen, Equal...), wallons (convention cadre CPAS/FOREM) et fédéraux (formation des personnes engagées sous contrat "article 60").

Voici les neuf autres initiatives, illustratives du dynamisme de tous les CPAS :

a) Aubange : lecture et animations en famille

Ce projet, né au sein du SDAC en 1990, consiste à faire la lecture aux enfants issus de familles précarisées. En effet, les parents empreints à des difficultés financières sont souvent dépassés par

leurs problèmes quotidiens. Il est donc difficile pour eux de trouver le temps et l'envie de faire la lecture à leurs jeunes enfants. Mme Michèle Alexeenko se rend donc au domicile de ces familles afin de faire la lecture aux tout-petits. Lors de sa visite, toute la famille est mise à contribution : chacun écoute l'histoire et réalise ensuite un bricolage autour de l'histoire contée. Les enfants se rapprochent ainsi de leurs parents, apprennent du nouveau vocabulaire et s'éloignent de la rue.

b) Vaux-sur-Sûre : Club de jour « Cap bonne humeur »
Créé en septembre 2008, le club a pour objectif de recréer du lien social entre les Aînés (personnes de plus de 60 ans habitant la commune de Vaux-sur-Sûre). Les activités sont organisées à raison d'1 à 2 fois par semaine :

- Aquagym
- Art floral
- Activité manuelle
- Atelier d'écriture
- Excursions
- Après-midi jeux (avec les Amicales d'Aînés locales)

Le prix demandé est de 6€/activité (considéré comme trop onéreux par certains, ce prix pouvant constituer un frein pour les personnes âgées ayant de petites pensions).

Le club compte +/- 40 membres actifs, dont 79% de femmes et 21% d'hommes. Il y a une volonté réelle d'inviter plus d'hommes à rejoindre cette initiative mais ces derniers sont difficilement intéressés (activités perçues comme trop féminines).

La plupart des participants ont entre 60 et 80 ans. La population des Aînés de plus de 80 ans ne semble pas avoir été touchée. Explication : les activités proposées ne sont pas adaptées aux personnes de plus de 80 ans.

Quelques grands projets réalisés :

- Projets intergénérationnels : un projet mené en 2010 avec les élèves de 3ème et 4ème primaires de l'école communale de Remichampagne et en collaboration avec le Centre d'Action Laïque. L'objectif était simplement de se rencontrer et de partager. Un autre projet a été mené en 2011 avec l'école communale de Juseret et en collaboration avec la ludothèque communale. L'objectif est de créer une partie de l'exposition « Jouer autrement pour voir autrement », une expo de la ludothèque provinciale.
- Remise à niveau du code de la route
- Prix Chronos de littérature 2011 : propose aux participants de lire des ouvrages ayant pour thème les relations entre les générations, la transmission du savoir, le parcours de vie, la vieillesse et la mort... Les Aînés ont fait partie du jury du prix.

- « Parents et Grands-Parents à vie », groupe de gens en collaboration avec le CEFOC

c) Libin, Tellin, Saint-Hubert, Wellin : Pause-parents

Les 4 CPAS ont mis en place sur le territoire de leur commune un service « Pause-Parents ». Il s'agit d'un espace interactif permettant des rencontres ludiques entre parents, enfants et professionnels de la petite enfance (une infirmière ONE est présente lors de chaque permanence pour répondre aux questions des mamans).

A Saint-Hubert, les rencontres avaient lieu à l'origine le 1er mardi du mois. Mais ces rencontres ont eu tellement de succès que les parents ont souhaité ouvrir un nouveau lieu pour aborder différents thèmes en lien avec leur enfant (allaitement, apprentissage, nourriture, portage, éveil,...).

Ce second espace de rencontre permet aux familles de sortir une fois de plus de l'isolement mais aussi de profiter d'échanges constructifs via des thèmes de discussion. Le travail est axé sur la relation parent-enfant en proposant également des ateliers de psychomotricité et d'éveil où le parent peut échanger avec son enfant.

Ces rencontres sont avant tout un lieu d'écoute où les parents ne sont pas jugés.

d) Bertrix : Service meuble

Le principe est le suivant : les personnes vivant dans l'entité de Bertrix qui possèdent des meubles en bon état et qui souhaitent les donner peuvent contacter le CPAS qui se charge de les entreposer (un local de stockage est mis à disposition par la commune). Si une personne se trouve dans le besoin, le service propose alors de lui prêter voire de lui donner des meubles.

e) Daverdisse : Service logopédie

Depuis 25 ans, une logopède suit tous les enfants des écoles communales maternelles et primaires. Il s'agit d'un service gratuit. La demande peut venir directement des parents mais la logopède réalise également des testings dans les classes afin d'identifier les enfants ayant besoin d'une rééducation.

Cette rééducation se déroule dans l'enceinte-même de l'école. La logopède entre en communication avec les parents au moyen d'un cahier dans lequel est noté le travail effectué par l'enfant mais aussi celui à réaliser à la maison.

Pour le CPAS, ce service est un moyen de prendre en charge très tôt les problèmes d'expression orale et écrite des enfants afin d'éviter par la suite une exclusion sociale due à ces difficultés.

f) Neufchâteau : EFT « Form'action »

Cette Entreprise de Formation par le Travail est la seule de la province de Luxembourg à être directement intégrée dans le CPAS (le budget est totalement pris en charge par le CPAS, les décisions passent par le conseil, etc.).

L'EFT propose trois sections à ses stagiaires : horticulture, restauration des bâtiments et peinture en bâtiment. Chaque section comprend 4 stagiaires encadrés par un formateur. La formation dure 18 mois (2100 heures), dont 3 mois de stage en entreprise. Les stagiaires touchent 1€/h de stage prestée. L'apprentissage se déroule directement sur des chantiers mis en œuvre par la commune ou par des services paracommunaux.

En 2012, 7 stagiaires ont retrouvé un emploi fixe. Les autres ont soit abandonné, soit se sont avérés n'être tout simplement pas aptes au travail (n'arrivent pas à suivre le rythme du travail, souffrent de déficiences mentales ou physiques, sont enclins à des assuétudes...).

g) Libramont et Etalle : Maison communautaire

L'objectif de la maison communautaire pour personnes âgées est de recréer du lien social, de lutter contre l'isolement et la solitude de la personne âgée et de proposer un lieu convivial de rencontre, où les bénéficiaires peuvent s'activer ou se reposer, échanger, être en sécurité et développer des contacts, aussi avec les plus jeunes.

h) Fauvillers : Action job étudiant

Depuis cette année, le CPAS a initié une journée d'information destinée aux jeunes à la recherche d'un job d'été. Plusieurs thèmes ont été abordés : la rédaction d'un CV, la simulation d'un entretien d'embauche, etc. Une trentaine de jeunes de la commune ont participé à cette séance d'information.

i) Les jardins collectifs (Aubange, Arlon, Ste-Ode, Bertrix, Gouvy,...)

Plusieurs CPAS proposent à leurs bénéficiaires des parcelles de terrain où il leur est possible de cultiver des fruits et légumes. Soit chaque bénéficiaire possède sa propre petite parcelle, soit le potager est unique et ses récoltes sont distribuées entre les différents jardiniers.

Le jardin collectif présente plusieurs avantages : il permet de cultiver ses propres fruits et légumes et donc de faire des économies, il tisse du lien social entre les différents jardiniers, il constitue un passe-temps pour des personnes souvent désœuvrées, etc.

Conclusion

Dans l'entretien qu'il a donné à un hebdomadaire français, pour commenter son dernier ouvrage « Plaidoyer pour l'altruisme », Matthieu Ricard cite l'économiste allemand Dennis Snower selon lequel « il y a deux problèmes que l'économie de marché et l'égoïsme individualiste ne pourront jamais résoudre : celui des biens communs et celui de la pauvreté au milieu de l'abondance ». Pour se faire, nous avons besoin de l'altruisme (Le Point, n°2140, p94)

Pour le dire autrement, la compétition est importante dans la nature et dans la communauté des Hommes. Encore faut-il qu'elle soit encadrée. Le sport en est une belle illustration. Sans normes, ce serait la guerre...

Mais il n'y a pas que cela. Nous sommes aussi programmés pour être empathiques, pour être en résonance avec les émotions des autres. C'est en définitive la meilleure part de nous-mêmes. Il faut la faire vivre, sans a priori dogmatique, sans angélisme non plus. Simplement parce que les autres sont là ! C'est ce que font ceux des nôtres qui aident le Bénin, qui s'engagent dans les actions de solidarité ici... C'est ici et maintenant qu'il convient de faire reculer la pauvreté. C'est un impératif moral, c'est encore, très pragmatiquement, la meilleure manière de renforcer la cohésion

sociale qui évite des frustrations génératrices de désordres parfois graves.

Heureusement, dans notre pays, des mécanismes performants de solidarité existent : la sécurité sociale, les CPAS, l'action des ONG. Encore faut-il ne pas les mettre à mal. Encore faut-il renforcer leur efficacité. Travaillons en ce sens. C'est un combat qui en vaut la peine.